

Leçon 1 : Introduction

Section 1 : Origines du droit de la consommation

§ 1 : Une protection ponctuelle

§ 2 : Le consumérisme

Section 2 : Sources du droit de la consommation

§ 1 : Sources internes

§ 2 : Sources supra-nationales

Section 3 : Caractères du droit de la consommation

§ 1 : Un droit transversal

A – Un droit spécial

B – Les droits complémentaires

§ 2 : Un droit fonctionnel

§ 3 : Un droit critiqué

Section 4 : Acteurs du droit de la consommation

§ 1 : Le consommateur

A – Application du droit de la consommation au professionnel ?

B - Application du droit de la consommation aux personnes morales ?

§ 2 : Le professionnel

§ 3 : Les organes de défense des intérêts des consommateurs

A – Les associations de consommateurs

B – Les institutions du droit de la consommation

1. Les organes d'autorité

2. Les organes consultatifs

3. L'Institut national de la consommation

Leçon 2 : L'information du consommateur

Section 1 : L'information délivrée par le professionnel

§ 1 : L'obligation d'information

A – L'obligation générale d'information

1. Le droit civil
2. Le code de la consommation
 - a. Le contenu de l'information
 - b. La forme de l'information
 - c. Les sanctions

B – Les obligations d'information spécifiques

§ 2 : L'information assurée par les signes de qualité

A – Les signes de qualité relevant du droit interne

1. Les appellations d'origine
 - a) Définition des appellations d'origine
 - b) La protection des AOC
2. Les labels et certifications
 - a) Les certifications (autres que pour les produits agricoles, forestiers, alimentaires ou de la mer)
 - b) Les standards de qualité (produits agricoles, forestiers, alimentaires ou de la mer)

B - Les signes de qualité relevant du droit de l'Union européenne

1. Les appellations
2. Les certifications et labels

Section 2 : L'information délivrée par les associations de consommateurs et l'INC

§1 : Les vecteurs de l'information

§2 : La responsabilité du fait de l'information

A – Le droit de réponse

B – Les actions en responsabilité

Leçon 3 : L'encadrement des pratiques commerciales

Section 1 : L'encadrement des procédés incitatifs

§ 1 : L'encadrement de la publicité

A – La publicité réglementée

1. La réglementation de certaines publicités

2. La réglementation de la publicité

a) Les conditions de licéité de la publicité comparative

b) Les conséquences de la publicité comparative

B – La publicité prohibée

§ 2 : L'encadrement des offres promotionnelles

A – Les promotions portant sur les prix

1. La prohibition de certaines pratiques portant sur les prix

a) Le prix d'appel

b) La revente à perte

c) Les prix abusivement bas

2. L'encadrement par le droit de la consommation des promotions portant sur les prix

a) Les rabais et remises

b) Les soldes

c) Les liquidations

B – Les promotions consistant en l'attribution d'un avantage

1. Les ventes avec prime
2. Les ventes liées

C – Les promotions aléatoires

Section 2 : L'encadrement des procédés de distribution

§ 1 : Les contrats conclus à distance et hors établissement

A – Le domaine d'application de la réglementation

1. Les personnes visées
2. Les techniques visées
3. Les opérations visées

B – Le dispositif protecteur

1. L'obligation d'information
2. Le droit de rétractation

C – Les spécificités relatives aux contrats du commerce électronique

§ 2 : L'encadrement d'autres procédés de vente

Section 3 : L'encadrement des pratiques commerciales déloyales

§ 1 : Les critères généraux

§ 2 : Les pratiques commerciales trompeuses

A – Les pratiques commerciales trompeuses par commission

B – Les pratiques trompeuses par omission

C – Les pratiques réputées trompeuses

D – Les sanctions

§ 3 : Les pratiques commerciales agressives

A – Définition

B – Pratiques réputées agressives

C – Sanctions

Leçon 4 : L'encadrement des pratiques contractuelles

Section 1 : L'échange des consentements

§ 1 : L'information du consommateur

§ 2 : Le formalisme protecteur

§ 3 : La réflexion du consommateur

§ 4 : La protection pénale

A – Les fraudes

1. La tromperie

- a) L'élément matériel de l'infraction
- b) L'élément moral de l'infraction
- c) La répression de l'infraction

2. La falsification

- a) Les falsifications stricto sensu
- b) La détention de produits falsifiés ou permettant les falsifications

3. La procédure

B – L'abus de faiblesse

1. Le champ d'application

2. Les éléments constitutifs de l'infraction

- a) L'existence d'un état de faiblesse ou d'ignorance
- b) L'élément matériel de l'infraction
- c) L'élément moral de l'infraction

3. La répression de l'abus de faiblesse

Section 2 : Le contenu du contrat

§1 : L'interprétation du contrat

§2 : L'équilibre contractuel

A – Les sources de la protection de l'équilibre contractuel

1. Le droit commun
2. Le droit de la consommation

B - Le domaine d'application de la réglementation des clauses abusives

1. Détermination des contrats
2. Détermination des contractants
3. Détermination de l'abus

C - Le dispositif protecteur contre les clauses abusives

1. La reconnaissance de la clause abusive
 - a) Le pouvoir réglementaire
 - b) Le juge
 - c) La commission des clauses abusives
2. La sanction des clauses abusives

§3 : Les obligations du professionnel

A – L'obligation de conformité

1. Les mesures visant à garantir la conformité
 - a) La réglementation relative au contrôle de qualité
 - b) La normalisation
2. Les sanctions de la non-conformité
 - a) La protection offerte par le droit commun
 - La garantie d'éviction
 - La garantie des vices cachés et de délivrance conforme

Droit de la consommation

Auteur : Anne Etienney de Sainte – Marie, professeur de droit privé à l'Université Paris XIII Sorbonne Paris Cité.

b) La protection offerte par le droit de la consommation

- La garantie légale de conformité
- La garantie commerciale

B – L'obligation de sécurité

1. Les mesures visant à garantir la sécurité des consommateurs

a) L'obligation générale de sécurité

- Le domaine d'application de l'obligation générale de sécurité
- Contenu de l'obligation générale de sécurité
- Sanctions en cas de non-respect de l'obligation de sécurité

b) Les contrôles de sécurité

- Les commissions de contrôle
- Le pouvoir réglementaire

2. La responsabilité du fait des produits et services défectueux

a) Le domaine de la responsabilité du fait des produits défectueux

- Les personnes concernées
- Les produits concernés
- Les dommages concernés

b) La mise en œuvre de la responsabilité du fait des produits défectueux

Leçon 5 : Le crédit

Section 1 : Le crédit à la consommation

§ 1 : Domaine d'application

A – Contrats visés

B - Qualité des contractants

§ 2 : Encadrement du crédit à la consommation

A – La période précontractuelle

1. L'encadrement de la publicité
2. L'information personnelle du consommateur

B - La conclusion du contrat de crédit

1. Les règles générales
2. Les règles applicables au crédit affecté
3. Les règles applicables au crédit renouvelable

C - L'exécution du contrat de crédit

1. Les règles générales
2. Les règles applicables au crédit affecté
3. Les règles applicables au crédit renouvelable

Section 2 : Le crédit immobilier

§ 1 : Domaine d'application

A – Contrats visés

B - Qualité des contractants

§ 2 : Encadrement du crédit immobilier

A – La période précontractuelle

1. L'encadrement de la publicité
2. L'offre de contrat

B - La conclusion du contrat de crédit

C - L'exécution du contrat de crédit

Leçon 6 : Le traitement des difficultés financières

Section 1 : La procédure de surendettement

§ 1 : Conditions d'ouverture

- A - Qualité du débiteur
- B - Situation de surendettement
- C - Bonne foi du débiteur

§ 2 : Procédure

§ 3 : Effets

- A - Mesures issues de la conciliation des parties
- B - Mesures en cas d'échec de la conciliation

Section 2 : Le rétablissement personnel

§1 : Conditions d'ouverture

- A - Procédure de surendettement
- B - Situation irrémédiablement compromise

§2 : Effets

- A - Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
- B - Rétablissement personnel avec liquidation judiciaire

Leçon 7 : Le traitement des difficultés juridiques

Section 1 : Le traitement amiable des difficultés juridiques du consommateur

§1 : Procédés existants

§2 : Encadrement

Section 2 : Le traitement judiciaire des litiges

§1 : L'action individuelle du consommateur

A – La compétence juridictionnelle

1. Les juridictions compétentes
2. L'office du juge

B – Les règles de procédure

1. Les délais pour agir
2. Les procédures allégées

§2 : Les actions exercées par les associations de consommateurs

A - L'action des associations dans l'intérêt individuel de consommateurs

- 1) L'action en représentation conjointe
- 2) L'action de groupe

B - L'action des associations dans l'intérêt collectif des consommateurs

- 1) L'action civile
- 2) L'action en cessation d'agissements illicites
- 3) L'intervention